



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Séance du 2 juin 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 33
Excusés : 5
Non excusés : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le DEUX JUIN, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 27 mai 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - Maires adjoints

M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - M. FRISSON - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. NOVAIS - M. DUMONT - M. FOUBERT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - M. LARGIER - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : M. ROUSSEAU - M. BOURDELET - Mme VENTURINI - Mme TOUPANCE - M. RIBOLLA .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. LEBOUCHER.

<u>POUVOIRS :</u>	M. ROUSSEAU	à	M. BACHELEY
	M. BOURDELET	à	Mme ANANTHARAJAH
	Mme VENTURINI	à	Mme PIOT
	Mme TOUPANCE	à	Mme HEUCLIN
	M. RIBOLLA	à	M. TASD'HOMME

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

SEANCE DU 2 JUIN 2025

N°2025_02-34

Ref : Direction de l'Aménagement et du Développement Durables

Objet: Contractualisation avec l'éco-organisme Alcome

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.541-3, L.541-10 et L.541-10-1,

VU la Loi relative à la lutte anti gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020,

VU l'arrêté ministériel du 28 juillet 2021 portant agrément d'un éco organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits du tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits du tabac relevant du 19° de l'article L.541-10-1 du Code de l'environnement,

VU le projet de contrat-type à passer avec l'éco-organisme Alcome, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'Alcome est un éco-organisme agréé par l'Etat sur la filière à Responsabilité élargie des producteurs (REP) de tabac, dont la mission est de réduire la présence des mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public,

CONSIDERANT qu'Alcome accompagne les collectivités dans leur démarche d'amélioration de la propreté des espaces publics, par le nettoiement et l'évacuation des mégots jetés au sol,

CONSIDERANT l'aide à laquelle peut prétendre la commune de Pontault-Combault : aide financière (1,08€/habitant/an selon leur barème), mise à disposition de cendriers de poches ou de cendriers de rue, participation à l'enlèvement des mégots collectés,

CONSIDERANT la volonté municipale de s'inscrire dans une démarche éco responsable et les actions du plan anti-mégots déjà enclenchées,

CONSIDERANT l'opportunité pour la commune de pouvoir être accompagnée dans la poursuite de son action dans le cadre du plan anti-mégots,

CONSIDERANT la nécessité de contractualiser avec Alcome pour bénéficier de cet accompagnement,

CONSIDERANT l'avis de la commission aménagement / travaux du 22 mai 2025,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

AUTORISE le maire à signer le contrat ci-annexé, ses avenants éventuels et toutes les pièces afférentes nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce contrat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20250613-2025_06_02_34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 6 juin 2025

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault